

## MAÇON

### LE CONTRAT

Recrutement sur concours d'adjoints techniques principaux de 2<sup>e</sup> classe spécialité maçonnerie.

Catégorie statutaire : Adjoint technique de catégorie C

Concours externe sur titres et sur épreuves ouvert pour 1 poste.

Salaire net mensuel : 1687,14€

### LES PRÉREQUIS

- **Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;**
- Ou **être en instance d'acquisition de la nationalité française**, toutefois l'obtention de cette nationalité à la date de l'épreuve d'admissibilité (élection sur dossiers) est une condition pour permettre la nomination par l'administration, en cas de réussite au concours ;
- **Être titulaire d'un diplôme de niveau V (CAP/BEP) en rapport avec le champ professionnel ouvert au concours ;**
- Ou être titulaire en application des dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié précité :
  - d'un diplôme ou d'un autre titre de formation délivré en France ou d'une qualification équivalente obtenue dans un des États membres de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et dont l'assimilation à un diplôme ou titre mentionné ci-dessus aura été reconnue (*traduction en français par un traducteur assermenté*) ;
  - ou d'un diplôme étranger non européen de niveau comparable ;
  - ou d'un diplôme, d'un titre de formation ou d'une attestation établie par une autorité compétente prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle de formation au moins de même niveau et durée que ceux sanctionnés par les diplômes ou titres requis ;
  - ou d'une attestation d'inscription dans un cycle de formation dont la condition normale d'accès est d'être titulaire d'un diplôme ou d'un titre de formation au moins de même niveau que celui des diplômes ou titres requis.
- Ou pouvoir justifier de 3 années d'expérience professionnelle sur le poste (hors stage et alternance)

### LE DÉROULÉ DU CONCOURS

**1/ Phase d'admissibilité (à partir du 06/05/2020)** : examen par un jury de l'ensemble des dossiers de candidatures déposés dans le délai fixé dans l'avis du concours  
Seuls les candidats déclarés admissibles par le jury pourront se présenter à l'épreuve d'admission.

**2/ Phase d'admission (entre le 15 et le 24/06/2020)** : épreuve pratique (vérification au moyen d'une mise en situation réelle de tâches se rapportant au métier, de la maîtrise des techniques, instruments et méthodes liés au poste / durée de l'épreuve : entre 1h et 4h) + entretien de motivation (portant sur les méthodes mises en œuvre par le candidat et ses capacités d'adaptation aux différentes activités de la spécialité / durée de l'entretien : 20 mns).

### POUR CANDIDATER

Pour les jeunes inscrits à la Mission Locale de Paris: merci de transmettre votre CV et lettre de motivation à [recrut.ei@missionlocaledeparis.fr](mailto:recrut.ei@missionlocaledeparis.fr) :en indiquant en intitulé du mail : **CONCOURS MAÇON PREF**

**Date limite de positionnement : le vendredi 24/04/2020**

Pour les jeunes parisiens non-inscrits à la Mission Locale de Paris: merci de vous préinscrire via notre site : [www.missionlocale.paris](http://www.missionlocale.paris)